

2015

RAPPORT ANNUEL

2015

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

15

IMPRESSUM

Rédaction: Pro Mente Sana Suisse romande

Design: Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations: Maya Wäber, Zurich

© **Pro Mente Sana Suisse romande 2016**; reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org

Dans ce rapport, nous avons renoncé à utiliser le langage épïcène.

CONTENU

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA	2
Membres du comité	2
Membres du bureau	3
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
POLITIQUE SOCIALE	7
CONSEIL JURIDIQUE	8
CONSEIL PSYCHOSOCIAL	9
ACTIVITÉS D'INFORMATION DE PRO MENTE SANA	13
Publications	14
Site internet	16
Colloques et événements	16
PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS	17
COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS	18
DÉFENSE D'INTÉRÊTS	22
Chantiers législatifs	22
Participation à des commissions	23
Réseau handicap	23
Travaux avec les institutions psychiatriques	24
Prestations pour l'encouragement à l'entraide	24
COMPTES 2015	29
Bilan au 31 décembre 2015	30
Compte d'exploitation pour l'exercice	31
Tableau de financement	32
Tableau de variation des capitaux propres	34
Annexe selon l'article 663b co	36
SECRÉTARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE	38

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Maria BERNASCONI

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M^{me} Valérie BOILLAT

Secrétaire syndicale, Genève

M^e Nils DE DARDEL

Avocat, Chêne-Bougeries

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

M. Robert JOOSTEN

D^r ès sciences, Lausanne

D^r Georges KLEIN

Médecin-psychiatre FMH, médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte, Hôpital de Malévoz, Monthey

M^{me} Jacqueline LAVOYER

Sociologue, Neuchâtel

M^{me} Nathalie NARBEL

Directrice de la Croix-Rouge genevoise, Genève

M. Bruno QUÉMENT

Infirmier en psychiatrie, St-Gingolph

M. Krzysztof SKUZA

Sociologue, professeur HES-S2, HECV Santé, Lausanne

D^r Basile VARELTZIS

Médecin de famille FMH, Médecine psychosomatique ASMPP, Addictologue SSAM GPMA, Genève

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Béatrice DESPLAND, présidente

Juriste, Chancy

M^{me} Yahann JAGGI

Pair praticienne en santé mentale, Genève

D^r Yasser KHAZAAL

Médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève

D^r Evelyne KOLATTE

Médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance

D^r Philippe SCHALLER, trésorier

Médecin spécialiste en médecine interne, Onex

LE MOT DE LA PRÉSIDENCE

L'année 2015 a donné l'occasion, à l'association Pro Mente Sana, de relever les nombreux défis inhérents à sa mission et aux valeurs qui sous-tendent son action.

Au nombre des services qu'elle offre aux personnes atteintes dans leur santé mentale et à leurs proches, l'association a ainsi poursuivi ses activités de conseils dans les domaines juridique et psychosocial, répondant à des sollicitations en provenance du canton de Genève, mais également de la Suisse romande et du canton de Berne.

Dans l'accomplissement de ses tâches d'information, Pro Mente Sana a multiplié les démarches. Les lettres trimestrielles et les brochures thématiques publiées au cours de l'année 2015 ont couvert d'importants sujets, au nombre desquels figurent les effets économiques de l'incapacité de discernement. Diffusée quatre fois par année, la newsletter est venue enrichir la liste des informations en ligne, qui comptent déjà les notices de jurisprudence. Les conférences et cours dispensés par l'association se sont adressés à des auditoires larges et variés, allant de la formation initiale à la formation post-grade, dans le domaine social et le domaine médical. Les nombreuses sollicitations des médias ont permis d'apporter, à un large public, des éléments d'information importants sur la santé mentale, la protection de la sphère privée, les prestations sociales et les directives anticipées.

Au chapitre de la formation des pairs praticiens, organisée conjointement avec la CORAASP, l'année 2015 a marqué une transition entre une première formation (terminée en 2014) et la suivante (prévue pour l'automne 2016). Transition riche en rencontres, bilans et démarches permettant de garantir non seulement le succès de la deuxième étape, mais également l'intégration réussie des pairs praticiens diplômés. Dans ce contexte, Pro Mente Sana a collaboré étroitement avec l'association Re-Pairs (Réseau romand des pairs praticiens en santé mentale) tout au long de l'année écoulée.

Au niveau national, l'association a poursuivi ses collaborations et renforcé ses liens avec la Fondation Pro Mente Sana à Zurich. Depuis mars 2015, la vice-présidence du Conseil de Fondation revient ainsi à la présidence de l'association romande. Un signe clair et positif du désir d'intensifier nos relations.

Pro Mente Sana est intervenue formellement dans le cadre de plusieurs procédures de consultation. Au niveau national, l'association a rédigé une prise de position relative au projet de directives sur les «mesures de contrainte en médecine», émanant de l'Association suisse des sciences médicales (ASSM). Au niveau international, elle a donné son avis dans la consultation concernant un projet de Protocole additionnel à la Convention sur

les Droits de l'Homme et la biomédecine (protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires).

Sensible aux répercussions des révisions législatives entrées en force, l'association a poursuivi ses analyses de l'impact du droit de la protection de l'adulte, entré en vigueur en 2013. Organisé conjointement par Pro Mente Sana et la Société suisse de psychiatrie sociale (SSPS) en décembre 2015, un colloque consacré aux implications de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées pour les soins psychiatriques a mis en évidence les nombreuses questions soulevées, en Suisse, par l'application de ce texte international. Les réflexions menées au cours de cette rencontre ont permis de relever, une fois encore, le rôle déterminant de Pro Mente Sana dans la mise en œuvre de normes législatives. Le travail ne fait que commencer. La défense des droits des personnes directement concernées est une tâche de longue haleine. Pro Mente Sana est prête à relever ce défi au cours des années à venir.



Béatrice DESPLAND, présidente



POLITIQUE SOCIALE

LES RÉVISIONS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ

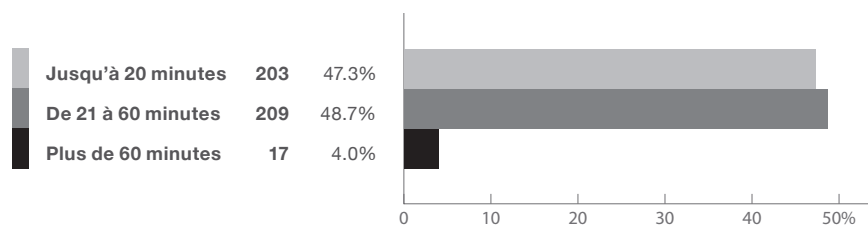
Suite à l'échec de la deuxième partie de la 6e révision, le Conseil fédéral est revenu avec un projet de 7e révision, mettant particulièrement l'accent sur les problèmes de réinsertion professionnelle des malades psychiques. L'association romande Pro Mente Sana a continué de participer activement au travail du groupe d'experts de la DOK, repris depuis par Intégration Handicap (devenue Inclusion Handicap au 1^{er} janvier 2016), chargé, pour le compte de cette dernière de préparer un projet de prise de position dans le cadre de la procédure de consultation qui s'est terminée en mars 2016. Parallèlement à cette prise de position faîtière, Pro Mente Sana a soumis son propre papier.

CONSEIL JURIDIQUE

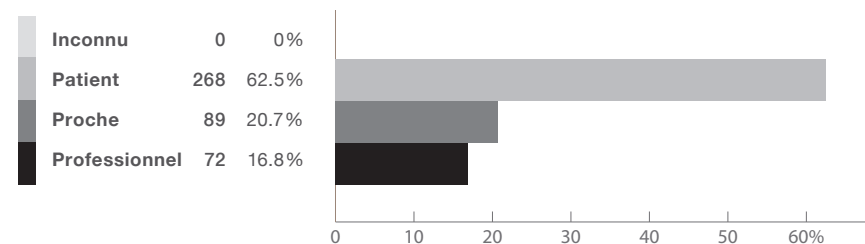
Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tous problèmes juridiques en lien avec la maladie et le handicap psychiques. Durant l'année 2015, le conseil juridique a été sollicité à 429 reprises.

Nombre de conseils en 2015: 429

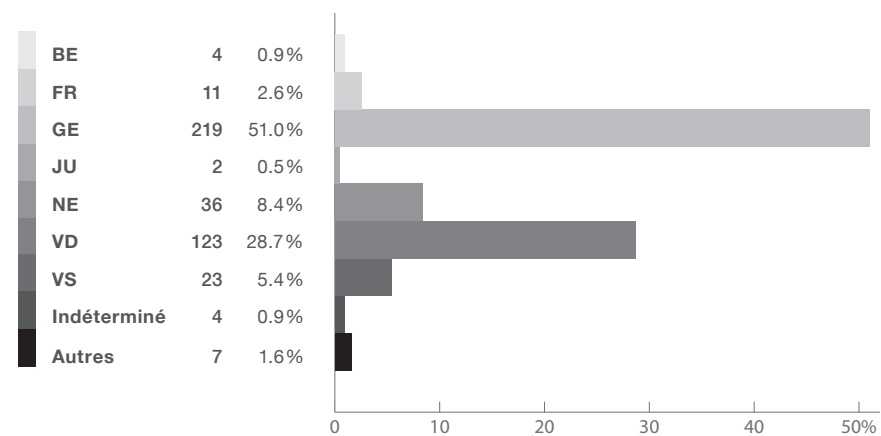
Durée des conseils :



Statut du consultant :



Provenance de l'appel par canton :

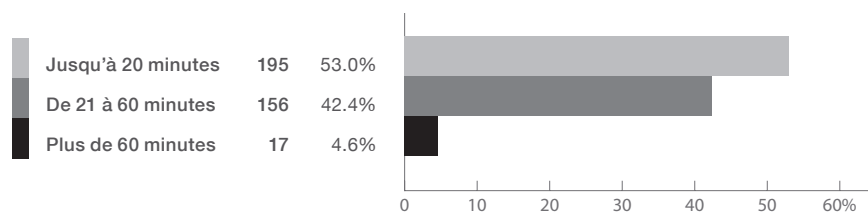


CONSEIL PSYCHOSOCIAL

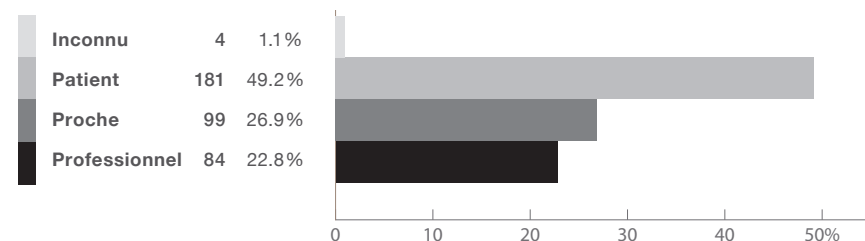
Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatiques couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prises en charge thérapeutiques, des coordonnées de groupes d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants. Durant l'année 2015, le conseil psychosocial a été sollicité à 368 reprises.

Nombre de conseils en 2015: 368

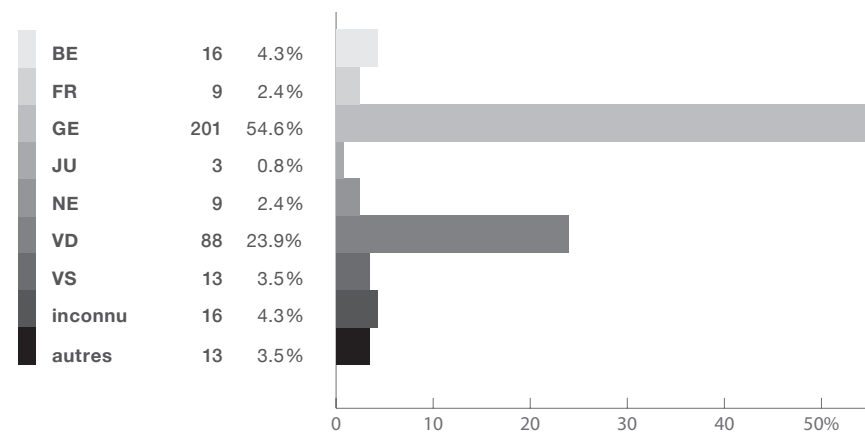
Durée des conseils :



Statut du consultant :



Provenance de l'appel par canton :



ACTIVITÉS D'INFORMATION DE PRO MENTE SANA

PUBLICATIONS

Lettres trimestrielles

Chaque numéro de la lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressé à plus de 4000 destinataires.

- **Lettre trimestrielle n° 70-71 – janvier 2016 :**

«Faire entendre la voix du patient à l'hôpital psychiatrique. Notes sur la mission de l'Association des Conseillers Accompagnants à Genève»

Par Cristina Ferreira, sociologue et professeure associée à la Haute Ecole de Santé Vaud.

- **Lettre trimestrielle n° 69 – octobre 2015 :**

«Du centre Le Raccard au centre Le Dracar, Résidence Félix Guattari: Une «tentative écosophique» du vivre ensemble»

Par Miguel D. Norambuena, ancien directeur du Raccard avec une contribution de Julien Dubouchet Corthay, secrétaire général de Pro Mente Sana. «La maladie est une expérience d'innovation positive du vivant», Georges Canguilhem.

- **Lettre trimestrielle n° 68 – septembre 2015 :**

«Le travail, c'est la santé? L'oisiveté est une panacée. Colette»

Par Shirin Hatam, chargée des questions juridiques chez Pro Mente Sana Suisse romande.

- **Lettre trimestrielle n° 67 – avril 2015 :**

«Psychopathologie et créativité: une histoire ambiguë»

Par Stefan Kristensen, Docteur en philosophie et collaborateur scientifique à l'Unité d'histoire de l'art de l'Université de Genève.

- **Lettre trimestrielle n° 65-66 – mars 2015 :**

«Regards croisés sur la pair-aidance et le savoir expérientiel»

Avec les contributions de Virginie Stucki et Nicolas Boss.

Brochures thématiques

En 2015, Pro Mente Sana a publié deux nouvelles brochures :



L'incapacité de discernement et ses conséquences économiques

*(anc. Troubles psychiques et conséquences économiques
de l'incapacité de discernement)*

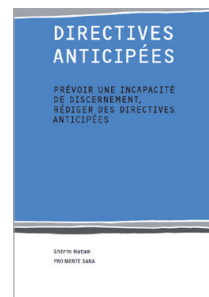
Shirin Hatam – Edition 2015 révisée et augmentée

La responsabilité pour dettes des personnes incapables de discernement est un sujet rébarbatif. Qui se soucie de celles et ceux qui, au moment d'une crise, «perdent la tête», commettant ainsi des actes qui ne correspondent pas à leur intime volonté, et qui sortent de cette violente expérience hébétés, culpabilisés et parfois chargés de dettes?

En choisissant de mettre l'accent sur les conséquences économiques de l'incapacité de discernement, Pro Mente Sana vise à rétablir les personnes souffrant de troubles psychiques dans l'équilibre voulu par le législateur et souvent ignoré du public.

En effet, le législateur n'a pas voulu qu'une personne incapable de discernement paie pour un acte qu'elle n'a pas eu conscience de commettre. Au contraire, il protège les personnes incapables de discernement contre les suites de leurs actes, même au détriment des tiers de bonne foi entrés sans le remarquer en relation contractuelle avec une personne incapable de s'engager. Il y a là une inversion délibérée de la logique courante supposant que chacun est responsable de ses actes et les assume dans toutes leurs conséquences.

Le but de cette publication est de faire largement savoir qu'un acte commis durant une crise n'entraîne en principe pas d'effets contractuels et qu'il faut se prévaloir de cette protection à temps. Certes, les conséquences de l'incapacité de discernement d'une personne en crise psychique peuvent être dures pour son cocontractant, mais, même injustes, elles sont légales: dura lex sed lex.



Directives anticipées – prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

Shirin Hatam – rééd. 2015 révisée et augmentée

Tôt ou tard, la maladie psychique conduit le patient à s'interroger sur son expérience et à ne plus vouloir revivre ses souffrances. Grâce aux directives anticipées, il a désormais le droit de déterminer la forme de soins qu'il voudra recevoir en cas d'une nouvelle hospitalisation.

Notices de jurisprudence

Depuis 2014, Pro Mente sana a commencé d'éditer, sur son site, des notices de jurisprudence présentant un intérêt particulier dans l'optique de la défense des malades psychiques. Ces notices comportent un résumé de l'arrêt ainsi qu'un commentaire. En 2015, une vingtaine de nouvelles notices ont été produites.

Newsletter

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Pro Mente Sana a commencé d'envoyer une newsletter sur l'actualité de l'association à toutes les personnes nous ayant fourni une adresse électronique. Quatre newsletters ont ainsi été envoyées en 2015.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org a reçu 48'913 visites en 2015.

COLLOQUES ET ÉVÉNEMENTS

Pro Mente Sana Suisse romande a contribué, seule ou en collaboration avec d'autres, à l'organisation de divers événements durant l'année 2015:

- 20.11.15: «Surmonter la stigmatisation liée aux troubles psychiques: moteur pour le rétablissement?», VIIe journée du réseau romand pour le rétablissement (R3), service psychiatrique du Jura bernois, site de Bellelay.
- 02.12.15: «Droit international et santé mentale. Implications de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées pour les soins psychiatriques», demi-journée de réflexion co-organisée avec la Société suisse de psychiatrie sociale (SPSS), Hôpital psychiatrique de Belle-Idée, Genève.

PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS

Pro Mente Sana Suisse romande est citée fréquemment dans les médias romands.

Pair praticien en santé mentale :

- Juin 2015, «Recovery, le concept de soins qui fait mouche», Vivre
- 27.07.15, «Santé psychique: les pairs praticiens offrent leur aide», Migros Magazine
- Septembre-octobre 2015, «Pairs praticiens: où en sont-ils?», Diagonales

Brochures :

- «L'obligation de soins en psychiatrie», Revue Reiso, 06.08.14
- Mars 2015, «Maladies psychiques et droit», Soins infirmiers
- 15.04.15, «Directives anticipées du patient en psychiatrie – un avantage», Bulletin des médecins suisses
- 06.08.15, «Borderline, un mal méconnu», Soins infirmiers

Psytrialogue :

- 15.04.15, «Réalités», Tribune de Genève
- 03.06.15, «Psychoses», Tribune de Genève

Radio/Télévision:

- 25.03.15, «L'information pour un usage éclairé des psychotropes», Emission 36.9°
- 18.06.15, «Une rente AI pour les personnes atteintes de troubles psychosomatiques», Emission On en parle, RTS

Divers :

- Février 2015, «L'assuré, le juge et le politicien», Plaidoyer
- 16.03.2015, «Docteur, j'ai honte, je suis malade», In Vivo, Invivomagazine.com, Largeur.com
- 26.03.15, «Tout invalide est un travailleur qui s'ignore (Dr Knock... out)», Le Courrier
- 31.03.15, «Question dépression», Interroge.ch
- 07.04.15, «Troubles psychiques: un patron doit-il tout savoir?», Bilan.ch
- 14.04.15, «Crash Germanwings: de l'urgence de ne rien faire!», Le Courrier
- 10.06.15, «Autour du revenu de base», Le Courrier
- 22.10.15, «Le travail c'est la santé? L'oisiveté est une panacée. Colette», Mediapart.fr
- 12.11.15, «Les psys forcés d'éviter les suicides? Procès à Nyon», 24 Heures

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana est de plus en plus sollicitée pour donner des cours et des conférences, par diverses institutions, hautes écoles, universités et associations.

- 03.01.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 20.01.15 Cours «Recovery» pour les professionnels, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 28.01.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 3/17.02.15 Cours «Recovery» pour les professionnels, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 20.03.15 Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Enseignement pré-gradué médecine, Genève
- 3/17/31.03.15 Cours «Recovery» pour les professionnels, Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 16.04.15 «Les associations de défense des droits des patients», Centre médical universitaire (CMU), Genève
- 24.04.15 Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Enseignement pré-gradué médecine, Genève
- 30.04.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 13.05.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 05.06.15 «Les assises. Placement à des fins d'assistance», Palais de Rumine, vaud
- 11.06.15 «Pairs praticiens: quelques notions de droit», EESP, Vaud
- 12.06.15 Intervention dans le cadre d'une matinée de réflexion autour de l'innovation dans l'action socio-sanitaire, Aire d'ados, Genève.

- 26.11.15, «Au cœur de la littérature, la Compagnie des Mots», Signé Genève
- 08.12.15, «Fondation Pro Mente Sana», Schweizerisches Handelsamtsblatt

- 10.07.15 Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Enseignement pré-gradué médecine, Genève
- 17.09.15 «Le burn out et la loi», Formation Société vaudoise de médecine (SVM), Vaud
- 17.09.15 Cours «PSYFOR», pour les nouveaux collaborateurs des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève
- 2/30.10.15 Cours «PSYFOR», Psychiatrie sociale et santé mentale, Enseignement pré-gradué médecine, Genève
- 08.10.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 10.10.15 Intervention dans le cadre d'une table ronde, organisée par la CORAASP à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale, Maison des associations, Genève.
- 13.10.15 Cours «PSYFOR», CAS en santé publique, Genève
- 05.11.15 «Découvrir et partager ses ressources, une partie du chemin pour se rétablir en santé mentale», Association Parole, Genève
- 16.11.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 20.11.15 «Traitements, placements, intégration sociale: quelques enjeux du nouveau droit de protection de l'adulte à l'aune de la lutte contre la stigmatisation», Journée R3, Berne
- 26.11.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.
- 02.12.15 «Droit international et santé mentale», Belle-idée, Genève
- 02.12.15 «Quels enjeux pour les soins sous contrainte?», Belle-idée, Genève
- 21.12.15 Cours «Les troubles psychiques du point de vue d'une association de défense d'intérêts», Ecole des assistants socio-éducatifs, Genève.

Pro Mente Sana participe également au comité de REISO, revue d'information sociale romande, qui informe les professionnels de l'intervention, de la formation et de la recherche en action sociale et en santé. Elle fait connaître et valorise leurs compétences, décloisonne les divers champs d'activité, fournit une plateforme d'échanges des savoirs et des savoir-faire en Suisse romande. Média en ligne, REISO est un site indépendant et ouvert aux débats: www.reiso.org.

Pro Mente Sana est partenaire du site internet de santé tout public des éditions Médecine et Hygiène, Planète Santé: www.planetesante.ch

DÉFENSE D'INTÉRÊTS

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Niveau international

Pro Mente Sana Romandie a participé à la procédure de consultation du Conseil de l'Europe sur le Projet de Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires.

Niveau fédéral

Outre le travail autour de la 7e révision de la loi sur l'Assurance invalidité, Pro Mente Sana a pris position dans le cadre de la consultation ouverte par l'Association suisse des sciences médicales (ASSM) relativement à son projet de directives sur les «mesures de contrainte en médecine».

Niveau cantonal

Dans le cadre d'une révision de la loi genevoise d'application du code civil (LaCC) Genève, Pro Mente Sana a participé activement à la prise de position de la Fédération genevoise des associations d'handicapés et de leurs proches (Fégaph), dont elle est membre, quant à des propositions de modification de la loi d'application du code civil. Il y est notamment question d'introduire les traitements ambulatoires forcés, possibilité ouverte par le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, de 2013, mais dont Genève n'avait opportunément pas fait usage jusqu'à présent.

Pro Mente Sana a répondu en outre à la consultation, lancée par l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant du Canton et République du Jura, sur la modification de la loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Genève

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, la commission a disparu au 1^{er} janvier 2013, ses prérogatives ayant été transférées au nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Lorsque ce dernier juge d'affaires relatives aux mesures de placement à des fins d'assistance ou autres mesures non consenties par la personne concernée, un des deux assesseurs siégeant aux côtés d'un magistrat de carrière est un représentant d'associations de défense des patients. Pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier, ces 10 assesseurs devaient être élus avant la fin de l'année. C'est ainsi que Pro Mente Sana s'est activée pour trouver et présenter des candidats et qu'elle a réussi à faire élire 3 représentants en son nom, ainsi que 2 autres en provenance d'une association de personnes concernées (ATB&D).

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Pro Mente Sana a également une représentante dans cette instance, qui a été reconduite à l'occasion du renouvellement de la commission en 2013.

RÉSEAU HANDICAP

Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK), désormais intégrée à Inclusion Handicap.

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêts, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits des personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions et travaux de la DOK. En 2015, Il a été notamment question d'amélioration des mesures de réinsertion professionnelle pour les malades psychiques, avec une attention particulière portée aux jeunes, préoccupations que l'on a retrouvées en partie dans le projet de 7e révision de l'AI tel que soumis à consultation en fin d'année.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades. En parallèle de ces rencontres, se sont tenues en 2015 plusieurs réunions d'un sous-groupe, auquel a participé Pro Mente Sana, en vue de la préparation des journées sociales qui ont eu lieu les 4 et 5 février 2016.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Pro Mente Sana est membre du comité de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et collabore à l'organisation des manifestations de cette société.

Recovery

Pro Mente Sana continue à s'engager pour la philosophie du Recovery/rétablissement – qui soutient l'espoir de se rétablir de troubles psychiques même dits sévères – notamment en donnant des cours pour les personnes et professionnels, en animant le groupe suivi Recovery, en répondant aux institutions intéressées et en collaborant avec les pairs praticiens en santé mentale en formation.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Projet Pairs

Pro Mente Sana a conçu depuis 2012 un projet de formation et de soutien de pairs aidants au sein des différentes institutions et associations du domaine de la santé psychique en Suisse romande.

En 2013, Pro Mente Sana Suisse romande a finalisé un projet de formation de pairs aidants

pour la Romandie, en collaboration avec la CORAASP et l'EESP et a œuvré à la recherche de fonds pour financer une première volée de quinze étudiants qui a pu ainsi démarrer la formation en novembre 2013.

C'est en 2014 que s'est déroulé l'essentiel de la formation, pour laquelle l'association s'est fortement investie, aussi bien au niveau de la conception des enseignements que de l'animation de nombreux cours. Au regard de la nouveauté de cette formation et des particularités de son public, un gros travail d'encadrement et de soutien a dû être également consenti, notamment dans les périodes de stage.

Au final, ce ne sont pas moins de 13 pairs praticiens en santé mentale qui ont pu être certifiés à l'automne. Pro Mente Sana les a immédiatement encouragés à se former en association (www.re-pairs.ch) et a activement soutenu leurs premières démarches de recherche d'emploi, qui ont abouti à des engagements dès la fin de l'année.

En 2015, les travaux pour la mise en place d'une seconde volée de pairs praticiens ont été lancés, conduisant notamment à l'engagement, en décembre, d'une nouvelle chargée de projets avec pour tâche principale l'organisation de la formation.

Psytrialogue à Genève

Un psytrialogue est un espace d'échange réunissant des personnes concernées par les troubles psychiques, des proches, des bénévoles, ainsi que des professionnels et des étudiants issus du domaine médicosocial. En effet, chacun peut y partager son expérience, dans le respect de l'anonymat et sans que l'on tienne compte de son statut.

En 2008, le psytrialogue avait été suspendu. En 2010, un nouveau collectif d'organisations avait été mis sur pied pour relancer ces réunions à Genève. Si le projet est coordonné par Pro Mente Sana et le GREPSY, les autres organisations partenaires – AETOC, l'ApAJ, Arcade 84, Atelier Galiffe (CSP), ATB&D, la Croix-Rouge genevoise, Le Biceps, l'Hospice général, Pro Infirmis, le R.E.E.V., Le Relais, Stop Suicide, la fondation Trajets – ont participé activement à sa reprise.

Quatre psytrialogues, choisis par le collectif, ont été proposés en 2015 autour du thème «Réalités et perceptions»:

Le 15 avril 2015: «Réalités: qui décide?»

Le 3 juin 2015: «Psychoses et visions du monde»

Le 16 septembre 2015: «Perceptions: perdre... se perdre, se retrouver»

Le 18 novembre 2015: «Expertises: se connaître... reconnaître et être reconnu»

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Le GREPSY permet la rencontre de plusieurs associations professionnelles et bénévoles du domaine psychique à Genève. Pro Mente Sana a participé à plusieurs réunions du GREPSY en 2015.

Projet de création d'un bureau Info-entraide à Genève

En collaboration avec Bénévolat-Vaud, qui a reçu le mandat d'Info-Entraide Suisse (ex-Kosch) de développer des projets de centres d'entraide autogérés en Suisse romande, Pro Mente Sana a participé aux réunions afin de voir se concrétiser un projet de centre info-entraide à Genève. En 2015, une première rencontre avec les autorités compétentes a pu se tenir.

«Troubles psychiques et associations: regards, ressources», cours de formation «PSYFOR» donné en collectif à Genève et film documentaire

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB, AETOC, L'Expérience, le R.E.E.V.) et des associations de proches (Le Relais, le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et de démontrer ainsi l'utilité de l'expertise des malades.

Ce cours a été dispensé à six reprises en 2015, notamment à la Haute école de travail social, à la Haute école de santé, pour des médecins généralistes et dans les Etablissements publics pour l'intégration.

Rencontre des associations d'entraide

En 2014, Pro Mente Sana a relancé des rencontres périodiques avec des associations de patients sur le canton de Genève. Ces rencontres sont l'occasion d'examiner les besoins identifiés par les associations et d'élaborer des revendications et des propositions à l'intention des différentes institutions concernées. Ces rencontres se sont poursuivies en 2015.





REVIDOR SOCIETE FIDUCIAIRE SA

Chemin Rieu 8
Case postale 556
1211 Genève 17

T 022 707 04 10
F 022 736 41 14
E info@revidor.ch

TVA no: 320 932

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'

Association PRO MENTE SANA

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits, annexe et tableau de financement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois, règlements et directives suivantes, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, aux Swiss Gaap RPC ainsi qu'à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent une perte de l'exercice de CHF 29'996.80.

Genève, le 23 mars 2016

REVIDOR - SOCIETE FIDUCIAIRE SA


G. Anthoine
Expert-Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits et annexe)
Tableau de variation du capital,
Tableau de financement

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

(avec chiffres comparatifs 2014)

ACTIF	2015 CHF	2014 CHF
Actifs circulants		
Liquidités	60'754.39	76'115.68
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	-	3'091.40
Produits à recevoir	8'066.35	33'461.00
Total des actifs circulants	68'820.74	112'668.08
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	10'658.60	17'837.55
Immobilisations financières – dépôt garantie	8'816.90	8'814.65
Total des actifs immobilisés	19'475.50	26'652.20
TOTAL DE L'ACTIF	88'296.24	139'320.28
PASSIF	2015 CHF	2014 CHF
Capitaux étrangers		
Créancier État de Genève (traitement résultat)	-	8'029.40
Charges à payer	24'571.70	52'882.24
Total des capitaux étrangers	24'571.70	60'911.64
Capital des fonds affectés		
Fonds pour «Collectif psytrialogue»	273.00	2'157.90
Fonds «Parc informatique»	-	-
Fonds «Photocopieur»	-	1'939.00
Fonds «formation pairs aidants»	3'710.70	4'574.10
Fonds «Réédition de la brochure DA» – Wilsdorf	-	-
Fonds «Enfant de parents malades psychiques» – LORO	20'000.00	-
Total du capital des fonds	23'983.70	8'671.00
Capital de l'organisation		
Capital libre (résultats cumulés)	69'737.64	56'637.00
Bénéfice / Perte de l'exercice	-29'996.80	13'100.64
Total capital de l'organisation	39'740.84	69'737.64
TOTAL DU PASSIF	88'296.24	139'320.28

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

(avec budget 2015 et chiffres comparatifs 2014)

	2015 CHF	2014 CHF	Budget 2015 CHF
PRODUITS			
Produits des aides financières:			
Subvention des collectivités publiques	480'992.00	481'907.50	498'963.00
Dons et cotisations	18'577.00	16'894.15	15'000.00
Autres produits:	8'506.70	11'840.15	12'600.00
Total des produits	508'075.70	510'641.80	526'563.00
CHARGES			
Charges liées aux prestations fournies:			
Frais de personnel	420'536.80	351'542.40	394'598.00
Prestations pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées (LUFEB)	84'118.18	176'941.85	130'000.00
Autres charges d'exploitation	41'642.70	41'138.15	44'008.00
	546'297.68	569'622.40	568'606.00
Charges d'administration:			
Frais de bureau et administratifs	10'273.7	63'836.71	33'855.00
Résultat d'exploitation	-48'495.76	-122'817.31	-75'898.00
Résultats financiers			
Intérêts créanciers	3.15	15.80	100.00
Frais bancaires et postaux	-329.40	-336.25	-250.00
	-326.25	-320.45	-150.00
Produits exceptionnels ou hors période			
Projet «FORMATION Pairs aidants»	-	-	75'000.00
Projet «Collectif psytrialogue»	-	-	4'000.00
Projet «Enfant de parents malades psychiques» – LORO	20'000.00	-	-
Produits sur exercice antérieur	6'108.50	-	-
Résultat avant affectation des dons	-22'713.50	-123'137.76	2'952.00

	2015 CHF	2014 CHF	2015 CHF
Résultat des fonds affectés			
Dons affectés			
Fonds «Collectif psytrialogue»	-	-	-4'000.00
Utilisation du fonds «Collectif psytrialogue»	1'884.90	1'725.90	4'000.00
Fonds «Parc informatique»	-	-	
Utilisation du fonds «Parc informatique»	-	78.00	
Fonds «Photocopieur»	-	-	
Utilisation du fonds «Photocopieur»	1'939.00	1'939.00	
Fonds «FORMATION Pairs aidants»	-	-	-75'000.00
Utilisation du fonds «FORMATION Pairs aidants»	863.40	132'420.25	75'000.00
Fonds «Réédition brochure DA» – Wilsdorf	-	-	
Utilisation du fonds «Réédition brochure DA» – Wilsdorf	-	8'104.65	
Fonds «Enfant de parents malades psychiques» – LORO	-20'000.00	-	
Utilisation fonds «Enfant de parents malades psychiques» – LORO	-	-	
Bénéfice / Perte avant thésaurisation	-38'026.20	21'130.04	2'952.00
Part des subventions non dépensées à restituer (2014)	8'029.40	-8'029.40	
Bénéfice / Perte de l'exercice	-29'996.80	13'100.64	

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2015 CHF	2014 CHF
Résultat de l'exercice	-29'996.80	13'100.64
(Augment.) / dimin. des charges payées d'avance	3'091.40	-3'091.40
(Augment.) / dimin. des produits à recevoir	25'394.65	-909.25
Augment. / (dimin.) du passif de régularisation	-28'310.54	35'890.68
Augment. / (dimin.) de la créance État de Genève	-8'029.40	8'029.40
Amortissement	9'109.95	8'550.70
1 Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-28'740.74	61'570.77
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	-1'931.00	-13'967.65
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-2.25	-4.40
+ 2 Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-1'933.25	-13'972.05
Augment. / (dimin.) du fonds pour «Collectif Psytrialogue»	-1'884.90	-225.90
Augment. / (dimin.) du fonds pour «Parc Informatique»	-	-78.00
Augment. / (dimin.) du fonds pour «Photocopieur»	-1'939.00	-1'939.00
Augment. / (dimin.) du fonds pour «Formation Pairs aidants»	-863.40	-72'420.25
Augment. / (dimin.) du fonds pour «Enfant de parents malades psychiques» – LORO	20'000.00	-
+ 1 Flux de fonds provenant de l'activité de financement	15'312.70	-74'663.15
= VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	-15'361.29	-27'064.43
Soit:		
Existant final des disponibilités	60'754.39	76'115.68
./. existant initial des disponibilités	-76'115.68	-103'180.11
= VARIATION DES DISPONIBILITÉS	-15'361.29	-27'064.43
Amélioration / (détérioration)		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2015	Solde au	Dotation	Transfert de fonds internes	Utilisation	Solde au
	1.1.2015 CHF	2015 CHF	2015 CHF	2015 CHF	31.12.2015 CHF
Capital de l'organisation	-	-	-	-	-
Capital libre					
(résultats cumulés)	69'737.64	-	-	-	69'737.64
Résultat exercice	-	-29'996.80	-	-	-29'996.80
Perte 2012, prise en charge selon contrat de prestation					
Total capital de l'organisation	69'737.64	-29'996.80	-	-	39'740.84
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds projet					
«Collectif psytrialogue»	2'157.90	-	-	-1'884.90	273.00
Fonds «Photocopieur»	1'939.00	-	-	-1'939.00	-
Fonds «FORMATION Pairs aidants»	4574.10	-	-	-863.40	3'710.70
Fonds «Enfant de parents malades psychiques»	-	20'000.00	-	-	20'000.00
Capital des fonds affectés	8671.00	20'000.00	-	-4'687.30	23'983.70

2014	Solde au	Dotation	Transfert de fonds internes	Utilisation	Solde au
	1.1.2014 CHF	2014 CHF	2014 CHF	2014 CHF	31.12.2014 CHF
Capital de l'organisation	-	-	-	-	-
Capital libre					
(résultats cumulés)	56'637.00	-	-	-	56'637.00
Résultat exercice	-	13'100.64	-	-	-13'100.64
Total capital de l'organisation	56'637.00	13'100.64	-	-	69'737.64
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds projet					
«Collectif psytrialogue»	2'383.80	1'500.00	-	-1'725.90	2'157.90
Fonds «Parc informatique»	78.00	-	-	-78.00	-
Fonds «Photocopieur»	3'878.00	-	-	-1'939.00	1'939.00
Fonds «FORMATION Pairs aidants»	76'994.35	60'000.00	-	-132'420.25	4'574.00
Capital des fonds affectés	83'334.15	61'500.00	-	-136'163.15	8'671.00

ANNEXE SELON L'ARTICLE 663B CO

	2014 CHF	2015 CHF
Montants des cautionnements, obligations de garanties non portées au bilan et constitution de gages en faveur de tiers	NÉANT	NÉANT
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de l'association, ainsi que les actifs sous réserve de propriété	8'816.90	8'814.65
Engagement de leasing	NÉANT	NÉANT
Prestations à titre gratuit	NÉANT	NÉANT

Une procédure d'évaluation des risques a été formalisée et mise en application par l'association.

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'État de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi, et du Canton de Vaud. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRÉTARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Julien DUBOUCHET CORTHAY, M.A.

juriste et politiste

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.

juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.

psychologue diplômée OSP

PROJETS

M^{me} Esther HARTMANN, M.A.

psychologue FSP, clinicienne diplômée

et

M^{me} Oriana BRUECKER,

MAS, DES Philosophie

ADMINISTRATION

M^{me} Solange CUTTAZ

secrétaire comptable

AUTRES COLLABORATEURS ET STAGIAIRES

M^{me} Wanda STRYJENSKA, contrôleuse de données

M^{me} Manon RENARD, psychologue stagiaire et conseillère psychosociale

Association romande PRO MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

TÉL. : 0840 0000 60 (tarif Local)

Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi: 10h-13h)

gratuite et anonyme:

Conseil juridique: 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial: 0840 0000 62 (tarif local)

Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax: 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4

pro mente sana
association romande

Avec le soutien de la République
et canton de Genève



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.